



AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de l’entrée en vigueur des règlements suivants, adoptés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 août et du 5 septembre 2023 :

- *Règlement d’emprunt au fonds de roulement d’un montant maximum de 25 000 \$ ayant pour objet l’acquisition d’une étude nécessaire au processus de municipalisation de la rue de l’Horizon no 2023-09;*
- *Règlement no 2023-10 sur la sécurité incendie;*
- *Règlement no 2023-11 abrogeant le règlement no 2014-11 et ses amendements concernant les événements particuliers.*

Tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à info@eastman.quebec.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, le 7 septembre 2023

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-Antoine Bazinet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Eastman, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2021-09-231, entre 9 : 00 et 17 : 00 heures, le 7^e jour du mois de septembre 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 septembre 2023.



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

Affiché le _____

Par : _____